



SEANCES VIDEO



Dans le cadre de ses missions d'animation et dans le contexte sanitaire actuel ne permettant pas la pratique de nos disciplines dans un cadre traditionnel, le comité départemental vous propose de réaliser des vidéos qui pourraient être mises en ligne sur sa chaîne YOUTUBE. Ces supports vidéo pourraient permettre à un public volontaire de suivre des séances à distance tout en nous aidant à constituer une vidéothèque au contenu riche d'apports techniques et pédagogiques.

Afin que ces vidéos puissent être conformes aux objectifs attendus, nous vous proposons de bien vouloir être en accord avec le cahier des charges ci-dessous.

Cahier des charges des vidéos :

Contenu : Vous êtes libre de proposer le contenu technique de votre choix ainsi que de la thématique à traiter (ex : apprentissage ou perfectionnement d'une technique). Quel que soit le contenu, une démarche pédagogique devra apparaître dans votre approche en précisant notamment les consignes permettant de sécuriser la pratique des utilisateurs.

Vous veillerez à respecter les principes fondamentaux d'une séance traditionnelle (échauffement adapté, corps de séance, retour au calme et étirements) qu'il s'agisse d'une séance complète ou d'une partie de séance mettant l'accent sur une technique ou un travail en particulier.

L'intervenant : L'intervenant portera une tenue traditionnelle adaptée à sa discipline et pourrait se présenter sous cette forme :

- Nom
- Prénom
- Professeur de (+ information sur le grade)
- Au club de
- Présentation du thème de la séance

Temps de la séance : En fonction de la thématique abordée, vous êtes libre de la durée de votre séance qui ne devra toutefois pas excéder 45 minutes.

Qualité de la vidéo : La vidéo devra être de bonne qualité avec une lumière et un niveau sonore satisfaisants pour en rendre le visionnage agréable.

Obligations légales : La musique utilisée, dans le cas d'une séance de body karaté par exemple, devra être libre de droits.

En outre, aucune information à caractère publicitaire ne devra apparaître sur la vidéo.

Droit à l'image : L'intervenant devra nous retourner le document «droit à l'image» avec son autorisation pour la diffusion de la vidéo. Les vidéos seront transmises uniquement à l'ensemble du réseau des clubs du département de Maine et Loire. Elles ne seront pas diffusées au grand public.

Ethique et neutralité : Nous rappelons que ces vidéos ne pas doivent pas faire l'objet d'une promotion particulière d'un club, d'une activité professionnelle ou d'une pratique avec des comparaisons à d'autres disciplines.

Le comité départemental se réserve le droit de ne pas diffuser une vidéo qui viendrait à l'encontre de son éthique sportive et qui ne respecterait pas les principes énoncés dans le cahier des charges ci-dessus.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous portez à cette initiative et attendons avec impatience vos vidéos.

Bien cordialement

Le comité départemental

De karaté et DA de Maine et Loire

